Il pourra donner les motifs de son vote. Il restera découvert en adressant la parole à la Chambre.

s.

Que si l'Orateur est sommé d'expliquer un L'Orateur expoint d'ordre ou de pratique, il devra indiquer la règle qui s'applique au cas en litige, etc. sans argument ni commentaire.

MEMBRES.

9.

Que chaque Membre, avant de parler, se Membres porlèvera de son siège, et s'adressera découvert tant la parole. à l'Orateur.

10.

Que si deux ou plusieurs Membres se lèvent à la fois, l'Orateur nommera le Membre
qui doit parler le premier; et si l'autre Membres se levant
à la fois.

bre ou les autres Membres ne sont pas satisfaits de la décision de l'Orateur, ils pourront
en appeler à la chambre, en demandant
"Quel Membre s'est levé le premier?"